

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2017**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

~~~~~

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un septembre, n'a pu avoir lieu faute de quorum.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué par courrier daté du vingt-huit septembre deux mille dix-sept, envoyé le vingt-neuf septembre, pour se tenir à trois jours au moins d'intervalle.

Le quatre octobre deux mille dix-sept, à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est donc rassemblé au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrice CALMÉJANE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. CALMÉJANE Patrice, M. MAGE Pierre-Etienne, Mme LE DUVEHAT Pascale, M. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, Mme BARRAUD Amélie, M. LEVY Jean-Paul, Mme LECOEUR Anne, M. ACQUAVIVA François, Mme HERNU-LEMOINE Corinne, M. LONGVERT Claude, Mme HECK Isabelle, Adjoint au Maire, Mmes POLONI Françoise, SERONDE Françoise, BERGOUGNIOU Françoise (arrivée à 21h15), MERLIN Brigitte, M. LEGRAND Jean-Michel, Mme ALLAF-BOYER Marine, MM. LE MASSON Gilbert, NIVET Gérard, TOUVET Jean, MALLET Eric, BLUTEAU Jean-Michel, Mme PELAEZ Sandrine, MM. CAPDEVILLE Gaëtan, BIYOUKAR Lahoussaine, Mme LEFEVRE Laura, M. DAYDIE Marc, Mmes POCHON Elisabeth, ZOUGHEBI-GAILLARD Delphine, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme PALAYRET Florence, Conseillère Municipale, par Mme LECOEUR, M. ZARLOWSKI Serge, Conseiller Municipal, par Mme POLONI, Mme LENTZ Elizabète, Conseillère Municipale, par M. MAGE, Mme CALMÉJANE Hélène, Conseillère Municipale, par M. CALMÉJANE, M. BENAYOUN Rémy, Conseiller Municipal, par M. DAYDIE.

**ABSENTES, NON REPRESENTEES** : Mme BERGOUGNIOU (jusqu'à 21h14), Mme DUBOIS Natacha, Conseillères Municipales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LEFEVRE.

~~~~~

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal compte vingt-huit conseillers municipaux présents et peut donc valablement délibérer sans quorum, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame LEFEVRE est élue secrétaire de séance **à l'unanimité**.

~ Arrivée de Mme BERGOUGNIOU (21h15) ~

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017 est adopté **à la majorité, par 30 voix pour et 4 voix contre**.

Le Conseil Municipal a ensuite adopté les dossiers suivants :

1. Approbation de la décision modificative n°1 au budget de la Ville – exercice 2017  
**Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 33 voix pour et 1 abstention**
2. Fixation des tarifs de location des installations sportives applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017  
**Dossier adopté à la majorité, par 30 voix pour et 4 voix contre**

~ Vers 21h30 : des parents d'élèves de l'école maternelle Pasteur, présents dans la salle avec des pancartes, ont commencé à perturber la séance en prenant directement la parole. Monsieur le Maire leur donne lecture du courrier de la Préfecture, daté du 22 septembre 2017, sur la prise de parole du public afin de leur rappeler les textes et les procédures applicables lors des Conseillers Municipaux.

Malgré les demandes de retour au calme et devant l'impossibilité de poursuivre le déroulement du Conseil Municipal dans de bonnes conditions, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de tenir la séance à huis clos conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ la décision de réunion à huis clos de la séance du Conseil Municipal est adoptée **à la majorité, par 30 voix pour et 4 voix contre.**

A la suite de ce vote, Monsieur le Maire demande au public de bien vouloir se retirer. En l'absence de réaction, Monsieur le Maire réquisitionne les forces de l'ordre qui interviennent à 22h05. L'évacuation de la salle s'est effectuée dans le calme.

~ Sortie de M. M. BLUTEAU (22h06) ~

3. Avis du Conseil Municipal sur la demande de sursis de paiement, de décharge totale de responsabilité ou de remise gracieuse totale d'un débet de 2 567,35 € au profit du régisseur titulaire du stationnement payant à Villemomble

**Avis favorable adopté à l'unanimité**

4. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la création d'accueils de loisirs sans hébergement dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire rue de la Carrière à Villemomble

**Dossier adopté à l'unanimité**

5. Approbation du dossier de consultation des entreprises relatif au lancement de la procédure de marché public par voie d'appel d'offres ouvert pour les prestations de mise en culture, pose, dépose et entretien des balconnières, vasques et suspensions fleuries et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit marché

**Dossier adopté à l'unanimité**

6. Approbation du dossier de consultation des entreprises relatif au lancement de la procédure de marché public par voie d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de plantes pour la commune de Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit marché

**Dossier adopté à l'unanimité**

~ Retour de M. BLUTEAU (22h15) ~

7. Approbation du dossier de consultation des entreprises relatif au lancement de la procédure de marché public par voie d'appel d'offres ouvert pour la maintenance des couvertures et des toitures terrasses des immeubles communaux de Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit marché

**Dossier adopté à l'unanimité**

8. Approbation du rattachement de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Villemomble à l'Établissement Public territorial Grand Paris Grand Est (EPT GPGE)

**Dossier adopté à la majorité, par 30 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions**

9. Attribution de la garantie de la Ville de Villemomble à l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Villemomble pour le remboursement de prêts pour la réhabilitation et la résidentialisation de la résidence sise 2 à 16 rue de la Procession à Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de prêt et la convention de garantie d'emprunt

**Dossier adopté à l'unanimité**

10. Modification du tableau des effectifs

**Dossier adopté à l'unanimité**

11. Dérogation pour le dépassement du contingent maximum mensuel d'heures supplémentaires des agents municipaux

**Dossier adopté à l'unanimité**

12. Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion au SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne) des communes de Saint-Cloud, Saint-Ouen l'Aumône, Garches et Sucy-en-Brie pour les compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires »

**Dossier adopté à l'unanimité**

✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation

✓ Questions orales

⇒ clôture de la séance à 22h40.

Le Maire,

Patrice CALMÉJANE